

## **ARRETE n° 2026-010AD**

### **Portant fermeture temporaire de l'aire de jeux pour travaux**

**Le Maire de Morlincourt,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que des travaux de préparation de mise e place de nouveaux jeux sur l'aire de jeux sis place de la Mairie vont être effectués par la société JET'SPORTS, domiciliée 8 rue de la Gare à ELBEUF SUR SEINE (76), à compter du lundi 15 juin 2026.

**Considérant** qu'afin de permettre le bon déroulement des dits travaux et d'assurer la sécurité des personnes et des biens, il convient de fermer l'aire de jeux de la place de la Mairie durant la durée des travaux.

#### **ARRÊTE**

**Article 1** : A compter du lundi 15 juin 2026 et jusqu'à la fin des travaux, l'aire de jeux de la place de la Mairie sera fermée.

**Article 2** : Sur les lieux des travaux sera affichée une copie du présent arrêté.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune et conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Monsieur le Maire de la commune de MORLINCOURT, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de NOYON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Morlincourt, le 11 juin 2026

Le Maire,

**G. MARTIN**

Diffusions

La Gendarmerie Nationale  
Le Société JET'SPORTS  
La commune de MORLINCOURT